



PROJET SPORTIF MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

I)	EDITO	_____	Page 3
II)	LES ATTENDUS DU PROJET SPORTIF MUNICIPAL	_____	Page 4
III)	LE SPORT-EDUCATION	_____	Page 5
IV)	LE SPORT SANTE LOISIR	_____	Page 6
V)	LE SPORT-COMPETITION	_____	Page 7
VI)	LA GOUVERNANCE DU PROJET	_____	Page 8
VII)	REMERCIEMENTS	_____	Page 10
VIII)	CONCLUSION	_____	Page 10

I) EDITO

Le Projet Sportif Municipal est l'aboutissement d'une démarche engagée depuis 3 ans par la Ville de REDON.

Centrée à l'origine sur la création d'un service des sports qui réponde aux besoins quotidiens, la démarche s'inscrit aujourd'hui dans une prospective qui doit fixer les objectifs et les moyens pour les années à venir.

Nous espérons que le projet suscite une politique sportive plus mutualisée et plus fédératrice avec l'ensemble des acteurs du sport sur le territoire. La Ville de REDON ne pouvant assumer seule les besoins structurants des années à venir, il sera nécessaire d'établir un consensus avec l'ensemble des élus pour le bien-être de nos enfants et de nos concitoyens.

La volonté de co-construction s'est traduite au travers des ateliers de réflexion où chacune et chacun a pu et su s'exprimer.

Le Projet Sportif Municipal est la traduction de ses orientations et doit déboucher sur la mise en œuvre d'actions concrètes avec un calendrier précis.

La pratique sportive étant diverse et évolutive, le Projet Sportif Municipal a pour ambition d'animer l'ensemble des dynamiques :

« sport-éducation »

« sport-santé-loisir »

« sport-compétition »

Autour de l'OMS nous devons animer, organiser et surtout administrer.

Le Projet Sportif Municipal est le fruit du travail de toutes et de tous et à ce titre je tiens à renouveler ma gratitude pour l'engagement des bénévoles qui œuvrent chaque jour pour le bien-être dans la cité.

Construisons ensemble le paysage sportif de demain.

Sportivement.

II) les attendus du projet sportif municipal

L'enjeu qui s'impose à nous au travers du Projet Sportif Municipal dépasse largement le périmètre de la Ville de Redon. Il doit servir à impulser une dynamique sur l'ensemble du territoire en fixant les objectifs et les moyens qui régiront le sport pour les années à venir.

a) Une nouvelle dynamique entre la Ville et les associations

Le Projet Sportif Municipal se veut un outil facilitant les échanges entre les différents acteurs du sport et des activités physiques du territoire. Dans un esprit de construction collective et participative, l'organisation proposée doit permettre de croiser les orientations de la Ville et les projets des acteurs. Il s'agit aussi d'identifier collectivement des pistes de développement et des actions répondant aux enjeux et objectifs présentés dans ce document.

b) Une optimisation de l'utilisation des équipements

La coordination associée à une démarche prospective doit permettre de poser les bases d'une nouvelle réflexion pour les équipements. Celle-ci devra se donner pour objectif la mutualisation pour une utilisation optimale des équipements à l'échelle communale et intercommunale.

c) Une planification de construction/rénovation

La coopération renforcée entre la collectivité et les acteurs du sport et des activités physiques doit faciliter l'analyse des besoins et le recensement des attentes en vue d'éclairer les arbitrages

municipaux pour la rénovation et/ou la construction d'équipement.

d) Une communication renforcée

La concertation, la coopération et la mutualisation doivent permettre de proposer une communication plus lisible auprès des acteurs et des habitants du territoire. Celle-ci doit éclairer le rôle de chacun dans l'organisation quotidienne de la vie sportive du territoire. Elle doit aussi servir d'outil de promotion de l'activité sportive et physique, et de valorisation des acteurs et du territoire tant en interne, qu'à l'échelle intercommunale, départementale, régionale, voire nationale.

e) Une reconnaissance et une valorisation de l'engagement et de la contribution éducative des bénévoles

Consciente que l'engagement des bénévoles est essentiel pour l'animation et le développement de la vie sportive du territoire, la Ville, par ce projet et son organisation opérationnelle, reconnaît à sa juste valeur le travail des acteurs locaux. Cette reconnaissance passe notamment par la mise en place d'espaces de concertation qui serviront à recueillir leurs attentes, leurs idées et leurs besoins.

III) Le sport-éducation

Depuis toujours, la Ville a reconnu et défendu les valeurs éducatives véhiculées par le sport, que ce soit notamment au niveau des modules OMS et des TAP. Le Projet Sportif Municipal doit conforter cette composante fondamentale dans l'organisation de son projet.

a) Une définition partagée du « sport-éducation »

Le sport et plus largement l'activité physique sont un formidable moteur de l'éducation au service des plus jeunes. Enseignants, éducateurs sportifs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, et en premier lieu les parents, tous peuvent trouver à travers la pratique sportive, les fondements nécessaires à une démarche éducative cohérente. La transmission de règles et de valeurs telles que la solidarité, le respect et le dépassement de soi doivent permettre à chacun de s'épanouir. La pratique d'une activité physique est un condensé de démarches éducatives qu'il convient de partager et de développer entre les différents acteurs.

b) Des constats

Les différents acteurs de l'éducation des plus jeunes ne travaillent pas en concertation dans un objectif commun clairement identifié. L'accès aux pratiques éducatives, hors temps scolaires, n'est pas facilité sur le territoire (coûts, déplacements, habitudes). Les éducateurs bénévoles manquent parfois de formation aux démarches éducatives et ne peuvent par conséquent inscrire leur action dans un projet éducatif plus global.

c) les objectifs

Pour répondre en partie à ces constats, le Projet Sportif Municipal propose de viser les objectifs opérationnels suivants :

- ❖ Renforcer le partenariat éducatif
- ❖ Favoriser l'accessibilité aux sports
- ❖ Soutenir la contribution éducative des bénévoles

d) Exemples d'actions pour atteindre ces objectifs

Action 1 : Rencontres AS Scolaire et clubs

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Des interventions et des rencontres entre pratiques sportives scolaires et pratiques clubs.	Partager des objectifs éducatifs, assurer une continuité éducative entre temps scolaire et temps extra-scolaire.	Educateurs sportifs des clubs, GESPR, éducation nationale, parents.	Une plus grande cohérence entre les différentes formes de pratiques. Une vision éducative partagée entre enseignants, éducateurs sportifs, parents.

Action 2 : Un pass' Sports unique pour les 4-11 ans

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Un outil permettant aux jeunes de découvrir les sports locaux, à un tarif unique et accessible.	Faciliter le choix de son activité, permettre de découvrir des sports, faciliter l'engagement.	Les associations sportives, les partenaires institutionnels, les partenaires privés.	Une augmentation du nombre de jeunes pratiquants. Une fidélisation des adhérents car le choix de l'activité est réfléchi.

Action 3 : Un programme de formation adapté

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Des formations adaptées aux niveaux et aux attentes des encadrants bénévoles	Pour outiller les encadrants en termes de méthodes pédagogiques et éducatives.	Organisme de formation, éducateurs sportifs.	Une montée en compétence des encadrants. Une vision éducative commune.

IV) Le sport-santé-loisir

Soucieuse du bien-être de ses habitants, la Ville de Redon accorde une attention particulière au « sport-santé-loisir ». En effet, les bienfaits sur la santé de la pratique sportive ne sont plus à démontrer aujourd'hui. C'est pourquoi la Ville s'inscrit dans une démarche volontariste qui vise à répondre à la demande d'un public qui pratique de plus en plus le sport en dehors des clubs.

a) Une définition partagée du « sport-santé-loisir »

Il est acquis que le sport, ou plus largement l'activité physique, est un levier majeur pour prévenir les risques, maintenir ou encore retrouver un corps en bonne santé. L'activité physique permet d'agir sur la trop grande sédentarité liée à nos rythmes de vie qui est une des causes de nombreux troubles de santé. Mais la santé et le bien-être, c'est aussi se sentir à l'aise dans son corps, dans son environnement social et dans sa vie. Cependant, même si la pratique d'une activité physique est recommandée, elle se doit d'être adaptée aux capacités de chacun et d'être raisonnée pour ne pas entraîner de risques supplémentaires.

b) Des constats

Les acteurs du sport redonnais se sont saisis pour un certain nombre d'entre eux de cette problématique. Des actions sont proposées et certaines inscrites dans le contrat local de santé conclu à l'échelle communautaire. Cependant, à l'échelle communale, il est constaté une difficulté d'accessibilité aux infrastructures, une mauvaise lisibilité et visibilité des actions et des acteurs qui les portent, un manque de formation des encadrants.

c) les objectifs

Pour répondre en partie à ces constats, le Projet Sportif Municipal propose de viser les objectifs opérationnels suivants :

- ❖ Faciliter l'accès à l'information et à la pratique
- ❖ Développer la formation des encadrants

d) Exemples d'actions pour atteindre ces objectifs

Action 1 : Un centre médico-sportif

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Lieu identifié accessible par tous	Pour de l'information et mise en relation avec les professionnels de santé et du sport.	Le centre hospitalier de Redon Les professionnels de santé Les professionnels du sport Les travailleurs sociaux	Une meilleure information sur les actions possibles en matière de prévention des risques liés à la pratique sportive ou à la non pratique.

Action 2 : Cycle de formations, conférences thématiques

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Des formations adaptées aux niveaux et aux attentes des encadrants bénévoles et professionnels	Pour outiller les encadrants, pour adapter les propositions d'activité, pour rassurer les encadrants	Organisme de formation, associations locales spécialisées, animatrice territoriale de santé.	Une amélioration, voire un changement des pratiques et une adaptation des offres d'activité physique.

Action 3 : Organisation d'événementiels « sport-santé-loisirs »

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Des manifestations et événements locaux valorisant la pratique d'une activité physique adaptée à tous.	Inciter les habitants, quelque soit leur niveau et capacité, à pratiquer une activité physique régulière.	Associations sportives, éducateurs professionnels et bénévoles, professionnels de santé, animation territoriale de santé.	Un développement des pratiques d'activité physique. Une valorisation des actions menées par les acteurs.

V) Le sport-compétition

La Ville est plus que consciente de l'intérêt du « sport de compétition » comme vecteur de communication et de valorisation du territoire. A ce titre, le PSM devra s'intégrer dans la démarche initiée par la Communauté de Communes au titre du marketing territorial.

a) Une définition partagée du « sport-compétition »

Bien que la compétition ne soit pas perçue comme la finalité exclusive du sport, elle en constitue cependant une des composantes essentielles. La compétition est souvent le moteur de l'effort, la récompense du travail accompli et l'effet attractif pour les futurs licenciés. Elle est la vitrine de la pratique qui contribue au rayonnement du club et de la Ville au niveau local, départemental, régional et parfois national.

b) Des constats

Plus le niveau de compétition augmente plus les exigences sont grandes en termes d'encadrement (répartition bénévoles-professionnels), en termes d'équipements (mises aux normes) et en termes de coût (déplacements). L'augmentation du niveau de compétition entraîne également l'organisation d'événements de plus grande ampleur. Ceux-ci engagent des dépenses en évolution et nécessitent une communication de plus en plus professionnelle et d'envergure pour multiplier les impacts en termes d'attractivité et de rayonnement.

c) les objectifs

Pour répondre en partie à ces constats, le Projet Sportif Municipal propose de viser les objectifs opérationnels suivants :

- ❖ Répondre aux exigences de la compétition
- ❖ Soutenir les associations
- ❖ Former les dirigeants
- ❖ Soutenir les évènementiels

d) Exemples d'actions pour atteindre ces objectifs

Action 1 : Un audit des besoins

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Un recensement des besoins en termes d'équipements au regard des normes exigées	Recenser l'existant, préparer la mutualisation et l'occupation, identifier les besoins.	Les clubs et associations sportives, les comités et fédérations.	Un état des lieux exhaustif des besoins. Un outil d'aide à la décision et à la priorisation pour la ville

Action 2 : Des modalités de soutien

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Une définition d'indicateurs pour orienter Les financements et les aides logistiques	Accompagner et épauler efficacement les associations	les clubs les services municipaux	Une meilleure répartition d'une partie des subventions avec des outils d'aide à la décision

Action 3 : Des modules de formation

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Des formations spécifiques compétitions pour les encadrants bénévoles	Accompagner au mieux les sportifs, épauler efficacement les professionnels dans la menée des séances.	Organisme de formation, éducateurs sportifs, GESPR	Une montée en compétence des encadrants. Une augmentation du niveau de pratique.

Action 4 : Une mutualisation des moyens pour l'évènementiel

QUOI	POUR QUOI	AVEC QUI	ATTENDUS
Un soutien à la logistique et à la communication d'événements sportifs à fort rayonnement	Faciliter l'organisation d'événements mettant en lumière les clubs et le territoire. Contribuer à leur réussite	Partenaires financiers, services municipaux. Communauté de communes.	Une meilleure visibilité, une plus grande attractivité, une vitrine pour le territoire

VI) la gouvernance du projet

a) les moyens mis en œuvre

A – Un coordinateur chargé de faire vivre le projet en accompagnant l'OMS

Un coordinateur sera chargé de faciliter l'organisation et l'animation des commissions en soulageant les bénévoles des charges administratives notamment. Il sera également l'interface entre les associations et clubs, l'OMS et la Ville. Il devra accompagner la mise en œuvre des actions retenues par les commissions.

B – La définition des critères pour orienter les financements

En concertation avec les associations et clubs sportifs, les commissions seront en charge de proposer une grille de critères clairs pour l'octroi des financements à venir. Ces critères seront évidemment en lien avec les orientations politiques du Projet Sportif Municipal.

C - Une feuille de route et des fiches actions concrètes

Les intentions du Projet Sportif Municipal doivent se décliner en fiches actions à partir des objectifs visés. Les commissions, accompagnées par le coordinateur, auront la charge de proposer une feuille de route opérationnelle reprenant les éléments du Projet Sportif Municipal. Cette feuille de route présentera les objectifs visés, les actions envisagées, les moyens nécessaires, les échéances et les critères et indicateurs d'évaluation

b) structuration et organisation

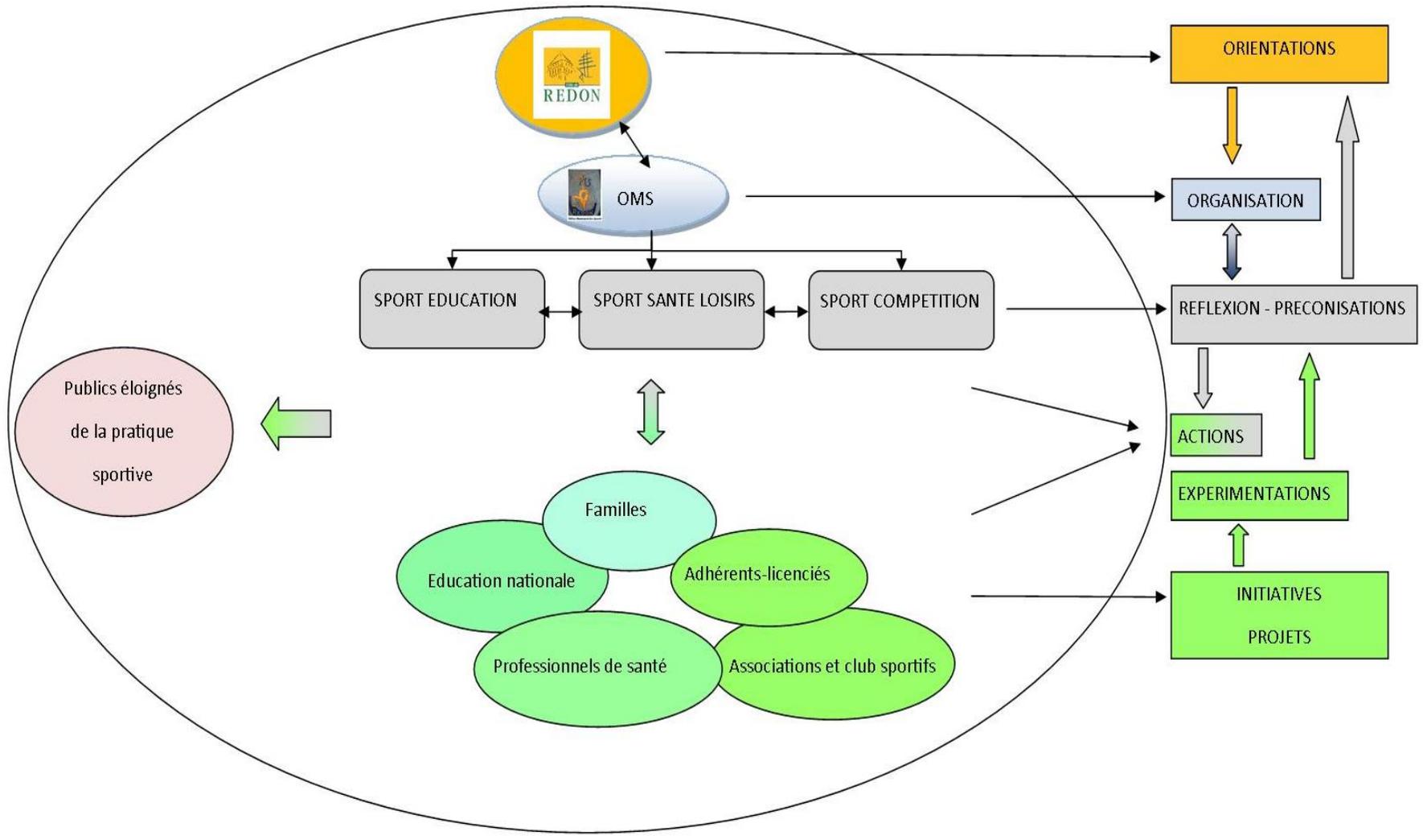
A - Un OMS moteur et fédérateur autour du PSM

Malgré la restructuration du service des sports, l'Office Municipal des Sports a gardé ses prérogatives vis-à-vis de la Ville et des clubs locaux. Historiquement, la Ville de Redon a délégué la gestion pleine et entière de sa politique sportive à l'OMS et à ses dirigeants. L'association a toutefois intégré, dès janvier 2015, des techniciens de la Ville à ses différentes réunions : CA, BD, voire réunions de commission. La Ville a souhaité associer son nouveau service des sports à un OMS fédérateur des associations sportives locales et accroître ainsi la proximité entre la collectivité et les clubs.

B – L'organisation de l'OMS autour de 3 commissions

Les axes et exemples d'actions présentés dans ce Projet Sportif Municipal seront à développer à travers les commissions « sport-éducation », « sport-santé-loisir », « sport-compétition ». Ces commissions seront des espaces de concertation et de proposition et le lien privilégié entre les associations et la Ville. Elles auront à impulser la mise en œuvre des actions retenues et seront sources de propositions pour consolider et faire évoluer le Projet Sportif Municipal.

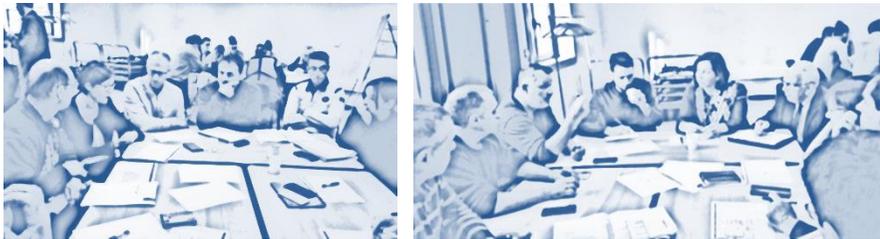
C– Représentation de l'organisation du Projet Sportif Municipal



VII) REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les 71 participants, représentant 30 associations sportives, 6 établissements et associations de sports scolaires, les élus et les agents de la Ville de Redon, la Communauté de Communes du Pays de Redon et le Département d’Ille-et-Vilaine qui ont contribué à l’ensemble de la démarche, ou ponctuellement, et sans lesquels ce projet n’aurait pu aboutir sous cette forme actuelle.

Nous adressons un remerciement particulier aux animateurs, rapporteurs et chronométreurs des groupes de travail.



Et enfin nous tenons à remercier Hugues CESBRON pour son investissement personnel dans l’organisation et l’animation méthodologique de la démarche.

VIII) CONCLUSION

Le Projet Sportif Municipal est la concrétisation d’une démarche concertée et doit dorénavant faciliter l’organisation et le développement des activités sportives et des activités physiques sur notre territoire. Des orientations et des objectifs clairs, une concertation et une coopération accrue entre les différents acteurs doivent permettre d’harmoniser les différentes pratiques. La Ville soutient et accompagne ce développement et ce, évidemment, dans la limite de ses moyens humains, techniques et financiers.

